

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2015-2018

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SKI**
représentée par son président, Monsieur Michel VION
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 77569160300077

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2015 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 3 802 285 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 621 512 €, le solde restant s'élève à 2 180 773 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 360 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 4 162 285 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 6 072 480 €.

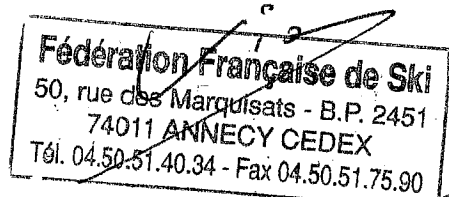
Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

Fait à Paris le 10 JUIL. 2017

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE SKI



LA DIRECTRICE DES SPORTS

La directrice des sports

Laurence LEFEVRE

07672017
VISE LE 07.07.2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.0.1547344

¹ - dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017		2018	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	124111	120368	140000				
	Nombre d'ATP	14215	9219	15000	145000			150000
	Nombre total de licences et d'ATP	138326	129587	155000	15000			15000
	Nombre et taux de licences féminines	46917 (37,8%)	45469 (37,77%)	57000 (40,71%)	160000			165000
	Nombre et taux de licences en ZUS	936 (0,75%)	(%)	(%)	63000 (42%)			(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	19354 (15,59%)	18692 (15,53%)	(%)	(%)			(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	(%)			(%)
	Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives							
	Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	31,46	0	30,0 %				30,0 %
	Rang sportif de la France	4	2	3				3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs								
Taux de suivi médical complet - SHN	85,46%	80,28%	100%				100%	
Taux de suivi médical complet - Espoirs	86,25%	77,75%	100%				100%	
Emplois d'avenir								
Nombre d'emplois d'avenir	0	0						
Lettrés de missions signées dans CTS-Web								
Nombre et taux de lettres de missions signées	71 (86,59%)	77 (96,25%)	%				%	
Objectifs partagés								
Objectif	N-2		N-1		N		N+1	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
SE POSITIONNER A L'INTERNATIONAL	FIS 28 IBU 4		FIS 26 IBU 2	FIS 28 IBU 4	FIS 28 IBU 4		FIS 28 IBU 4	
PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	6/21		Biathlon 6/11	Biathlon 2/6	7/20		7/20	
PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	5		4	3	3		3	

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	Nombre de médailles aux championnats du monde juniors + U23 (ski de fond)	18	18	20	20	20
PERFORMER DANS LES COMPETITIONS DE REFERENCE EN PREPARANT LA REVELE	Rang de la France aux Chpts Monde Juniors + U23 (ski de fond)	4	6	4	3	3
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU PAR L'EMERGENCE ET LA CONSOLIDATION DES CENTRES NATIONAUX D'ENTRAINEMENTS / POLES FRANCE / POLES ESPOIRS INTERREGIONAUX	% de médailles passés par une structure du PES	100%	100%	100 %	100 %	100 %
AMELIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES ATHLETES DE HAUT NIVEAU PAR L'EMERGENCE ET LA CONSOLIDATION DES CENTRES NATIONAUX D'ENTRAINEMENTS / POLES FRANCE / POLES ESPOIRS INTERREGIONAUX	Etat d'avancement du Centre National de Ski de Haut Niveau Ski Alpin, Ski Freestyle, Snowboard	Centre en construction - Inauguration printemps 16	Inauguration 04/06/2016 CNE / PF : AL - FR - SB	Ouverture		
ASSURER AUX ATHLETES UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ADAPTE A LA PERFORMANCE	Taux de SHN bénéficiant ou ayant bénéficié d'un accompagnement individualisé (formation et reconversion)	100%	100%	100	100	100
ASSURER AUX ATHLETES UN ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE ADAPTE A LA PERFORMANCE	Part des sportifs en situation professionnelle 2 ans après leur sortie de liste	73% + 27 % formation universitaire	83 % + 17 % formation universitaire	100	100	100
PROMOUVOIR LES ACTIVITES FEDERALES (NOUVELLES DISCIPLINES INCLUSES)	Nombre de personnes formées par la FFS (officiels - moniteurs fédéraux)	1792 officiels 2351 MF au 8 decembre 15	1744 officiels 2735 MF au 15 octobre 16	2000 officiels 2000 MF	2000 officiels 2000 MF	2000 officiels 2000 MF
ACCROITRE LA PRATIQUE SPORTIVE, EN APPORTANT UNE ATTENTION PARTICULIERE AUX PUBLICS PRIORITAIRES	Nombre de clubs s'inscrivant dans le projet "ski-forme"	40	60	60	80	100

20

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires				
Action 1	900 000 €	50 000 €	35 000 €	865 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	780 000 €	0 €	0 €	780 000 €
Action 4	780 000 €	0 €	0 €	780 000 €
Formations fédérales	120 000 €	50 000 €	35 000 €	85 000 €
Professionalisation de l'activité	30 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	90 000 €	35 000 €	20 000 €	70 000 €
Action 2	9 955 000 €	4 100 000 €	3 700 000 €	6 255 000 €
Aides personnalisées (AP)	9 955 000 €	4 100 000 €	3 700 000 €	6 255 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	400 000 €	400 000 €	360 000 €	40 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	9 055 000 €	3 370 000 €	3 010 000 €	6 045 000 €
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	500 000 €	330 000 €	330 000 €	170 000 €
Action 3	815 000 €	545 000 €	427 285 €	387 715 €
Accompagnement sanitaire préventif	815 000 €	545 000 €	427 285 €	387 715 €
Prévention dopage	500 000 €	300 000 €	290 000 €	210 000 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	10 000 €	5 000 €	2 500 €	7 500 €
TOTAL	11 670 000 €	4 695 000 €	4 162 285 €	7 507 715 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

360 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

3 802 285 €



CAISSE D'ÉPARGNE

RHÔNE ALPES

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Relevé d'Identité Caisse d'Epargne

Cadre réservé au destinataire du relevé

[Empty box for recipient details]

IMP DUPEYRON

Identification du compte pour une utilisation nationale

13825	00200	08778393296	39
<small>clétab'</small>	<small>clguichet</small>	<small>n/compte</small>	<small>clrice</small>

CE RHÔNE ALPES

domiciliation

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR76	1382	5002	0008	7783	9329	639
------	------	------	------	------	------	-----

Bank Identification Code (BIC)

CEPAFRPP382

Intitulé du compte

88 ROUTE D AIX
74600 SEYNOD
TEL. 08 20 82 06 91

FEDERATION FRANCAISE DE SKI
50 AVENUE DES MARQUISATS
BP 2451
74011 ANNECY CEDEX